

## Rapport Cité de l'énergie

Audit de la Commune du Mont-sur-Lausanne

### Chapitre 2: Demande de d'obtention du label Cité de l'énergie

Etabli le: 04.08.2014

La Commune du

## MONT-SUR-LAUSANNE

Représentée par la Municipalité

*M. Jean-Pierre Sueur*

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

le label Cité de l'énergie®

#### Représentant de la commune

Prénom Nom	Jean-Pierre Sueur
Fonction	Syndic
Adresse	Administration communale, Route de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone / Fax	Tél. 021 651 91 98 / Fax 021 651 91 92
e-mail:	jean-pierre.sueur@lemontsurlausanne.ch

#### Personne de contact de la Commune

Prénom Nom	Antonio Turiel
Fonction	Chef de service Aménagement du territoire & Bâtiments
Adresse	Administration communale, Route de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone / Fax	Tél. 021 651 91 98 / Fax 021 651 91 92
e-mail:	antonio.turiel@lemontsurlausanne.ch

#### Plus d'informations

[http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/\(Page Energie de la Commune\)](http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/(Page%20Energie%20de%20la%20Commune))

### Conseiller Cité de l'énergie

Prénom Nom                   Théodore Besson  
Fonction                      Consultant en performance environnementale  
Adresse                        Jaquet-Droz 1, 2002 Neuchâtel  
Téléphone / Fax              079 301 04 20  
e-mail:                         theodore.besson@innobridge.com

### 2.1 Résumé de l'évaluation

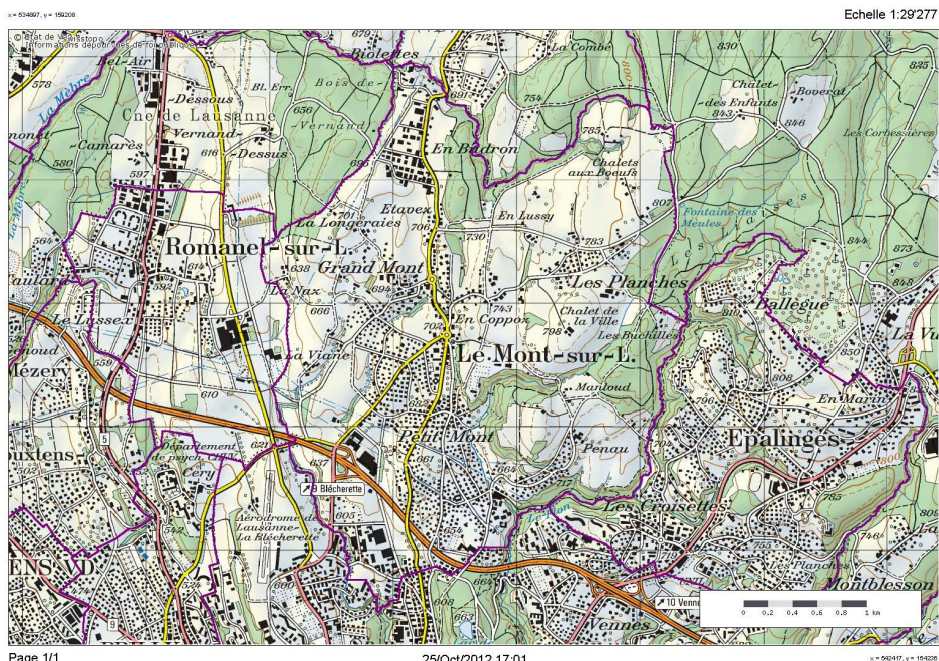
Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	420	Pt.	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	210	Pt.	
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	315	Pt.	
Nombre de points atteints (points effectifs)	<b>224.9</b>	<b>Pt.</b>	<b>54 %</b>

### 2.2 Bases pour l'évaluation

#### Points forts de la politique énergétique de la Commune

La Commune du Mont-sur-Lausanne se situe au nord de la ville de Lausanne et dans le district du même nom. Avec un territoire de 981 ha, dont 150 de forêts, 400 de terrains agricoles et le solde de constructions et infrastructures, elle abrite dans 3 zones industrielles (Rionzi/Maillefer, Budron et La Clochette) de nombreuses entreprises qui offraient 5'835 emplois en 2008. Elle est structurée en hameaux, qui, au cours du temps, se sont vus reliés les uns aux autres à la suite de construction de quartiers de villas et de petits locatifs. Le plan général d'affectation de la commune permettra à la Commune d'atteindre 8'000 habitants à l'horizon 2016, 10 à 12'000 en 2030, de plus, de nombreux emplois sont attendus. Dans un contexte plus large, la Commune est comprise dans le Schéma Directeur Nord Lausannois, lui-même incorporé dans le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges.

Plan de situation de la Commune du Mont-sur-Lausanne (source : [www.geoplanet.vd.ch](http://www.geoplanet.vd.ch)).



La commune du Mont-sur-Lausanne s'est engagée depuis plusieurs années déjà sur la voie du développement durable : c'est **une commune qui met le « cap sur la société à 2000 watts »**. Ce slogan est la porte d'entrée de sa politique énergétique sur la base de laquelle, elle a déjà mis en œuvre quelques actions exemplaires comme : l'établissement d'un concept énergétique communal, une analyse rigoureuse du parc immobilier communal, des installations de panneaux solaires photovoltaïques sur plusieurs bâtiments, une planification de la mobilité douce, etc. C'est dans ce contexte de réalisations et pour encourager le tissu socio-économique local à en faire de même voire plus que la Commune s'engage dans l'obtention du label « Cité de l'énergie ».

### Principes et ancrage de la politique énergétique

Les principes de la politique énergétique de la Commune du Mont-sur-Lausanne sont un fil conducteur pour les autorités et l'administration. Ils servent également de moyen de communication aussi bien pour les citoyens que vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Commune. Leur principal but est un positionnement clair de la Commune dans le domaine de l'énergie, en particulier, et du développement durable, en général. Ils exposent la "philosophie d'entreprise" de l'administration communale en ce qui concerne le domaine énergétique.

Dans cette perspective, en tant que commune engagée dans le processus « Cité de l'énergie », la Commune du Mont-sur-Lausanne agit dans le respect des principes **de durabilité** (prise en compte des aspects touchant le développement durable), **d'exemplarité** (adoption d'une attitude exemplaire dans toute action et réalisation), **d'efficacité** (recherche de rendements optimaux et élevés) et **de créativité** (mise en place de processus et de solutions innovantes).

Ses principes sont concrétisés dans des objectifs spécifiques clairs, touchant notamment les constructions, les réseaux d'énergies (électricité, chauffage notamment), la mobilité et l'information/ sensibilisation.

Mot du Syndic, M. Jean-Pierre Sueur :

« La politique énergétique du Mont-sur-Lausanne vise à contribuer fondamentalement à réduire les besoins, à promouvoir les énergies renouvelables, à renforcer l'efficacité énergétique, à assurer un approvisionnement durable de la commune et à gérer durablement la mobilité.

Le programme de cette politique, dite aussi « de la société à 2000 watts », se base sur le rapport Cité de l'énergie. C'est un document de planification directrice ; il lie moralement les autorités, dans le sens où il expose les perspectives de notre commune en matière énergétique. C'est la traduction locale des objectifs du programme SuisseEnergie, au niveau national, et des diverses dispositions légales cantonales en la matière.

Pour accomplir cette mission, Le Mont-sur-Lausanne se dote d'une vision à long terme. Cette vision exprime le futur idéal de la commune en termes de développement énergétique territorial, horizon 2030. C'est une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction générale claire et qui permet de savoir où l'on va.

Cette vision s'appuie sur quatre principes directeurs qui servent de fil conducteur pour les autorités. Ils exposent une philosophie de la démarche et du processus.

Ainsi, le Mont-sur-Lausanne, commune engagée dans le processus Cité de l'énergie agit dans le respect des principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité.

En conclusion, la Municipalité a décidé en début de l'année 2012 de s'engager à obtenir, à terme, le label Cité de l'énergie en améliorant l'efficacité de la consommation d'énergie de notre collectivité, mais aussi en aidant et en incitant les citoyens, les entreprises à réduire l'utilisation d'énergie au profit d'un renouvelable assurant la durabilité d'une consommation réfléchie. »

### Prochaines étapes

Voir ch. 1 (mesures planifiées), plan d'actions et concept énergétique communal.